

No de résolutio ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 24 mai 2011 à 13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences:

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches

MM. Claude Canuel, maire de Matane Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme

Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et

secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire et renonciation à l'avis de convocation
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rapport des architectes suite au dépôt de soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;
- 4- Demande d'ajustement d'honoraires des architectes;
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 327-05-11

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité:

DE renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 328-05-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de la Matanie

Les membres du comité administratif ont rencontré monsieur Jean Dallaire, architecte, et monsieur Pascal St-Pierre, de la firme Dessau, en réunion de travail dont l'objectif était de prendre connaissance du rapport et des recommandations de l'architecte, monsieur Jean Dallaire, relativement à l'analyse de la soumission déposée le 18 mai 2011 pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie.

RÉSOLUTION 329-05-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – RECOMMANDATIONS RELATIVES TRAVAUX DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du rapport et des recommandations présentées par monsieur Jean Dallaire, architecte, suite à son analyse de la soumission de *Duotech Constructions inc.* reçue le 18 mai 2011, pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport de l'architecte, la soumission déposée est conforme, le montant proposé est inférieur aux estimations et que par conséquent, il est souhaitable de faire procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux prévus, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité:

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de Matane d'accepter la soumission de *Duotech Constructions inc.* au montant de 2 327 510,98 \$ incluant les taxes, et pour la réalisation de l'ensemble du projet, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 330-05-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la demande d'ajustement d'honoraires déposée par Jean Dallaire, architectes, de même que des explications de monsieur Dallaire;

CONSIDÉRANT les règles applicables aux honoraires professionnels et le calcul révisé des honoraires en fonction des résultats de l'appel d'offres soit :



No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Honoraires Plans et devis

Honoraires Surveillance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité:

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de Matane d'accepter la demande d'ajustement des honoraires professionnels additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 331-05-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvan Imbeault

Préfet

Line Ross, M.B.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvan Imbeault, préfet